

Maison des Jeunes

des Collines du Perche

Jeunes de 11 – 17 ans, à partir de la 6^{ème}
Accueil Libre et Gratuit*

Infos Pratiques

Ouverture :

Retrouvez Erwann

Durant les cours sur les réseaux sociaux via promoteur du net Facebook et Instagram

Durant les vacances.....Du Lundi au Vendredi de 13h30 à 18h30

+ jusqu'à 22h en soirée ou horaires spécifiques pour les sorties

Ouverture MDJ Vacances scolaire 2020/2021

Toussaint 2020

Du 25 octobre au 05 novembre

Noël 2020

Du 20 au 24 décembre

Hiver 2021

du 05 février au 21 février

Printemps 2021

du 09 avril au 25 avril

Été 2021

du 07 juillet au 31 juillet

Maison des Jeunes

Communauté de Communes – La gare des Collines du Perche



3, allée de la gare - 41170 MONDOUBLEAU

02.54.80.85.80 ou mdj@cc-collinesperche.fr

Retrouvez nous aussi sur facebook : Marie LagaredesCollines (promeneur du net)

JOUER

RIRE

PARLER

DOSSIER

D'INSCRIPTION

CHANTER

DECOUVRIR

BOUGER

Pièces à compléter ou à fournir :

Fiche famille

Fiche sanitaire

Attestation d'assurance

Vaccins

☐ 8€ habitant communauté de communes

16€ hors communauté de communes

(Espèces, chèque, aides CAF/MSA)

Année 2021-2022

Règlement intérieur de la Maison des jeunes des collines du perche

Modalités d'inscription

La maison des jeunes est gérée par la Communauté de Communes des Collines du Perche.

Une **adhésion** est indispensable et obligatoire pour toute participation à cet accueil ados.

L'adhésion est individuelle.

→ Constitution du dossier d'adhésion – dossier valable 1 année, du 1er Septembre au 31 Août de l'année suivante :

- fiche d'adhésion avec renseignement sur la famille
 - fiche sanitaire et de liaison par enfant (signée et dûment remplie avec les vaccins à jour, les recommandations et contre-indications)
 - Attestation d'assurance du jeune ou de la famille
 - Adhésion de 8 € pour les habitants de la communauté de communes/adhésion de 16.00 € pour les hors communauté de communes.
- Les inscriptions ne seront effectives que si le dossier est complet. Le directeur sera dans l'obligation de refuser un jeune si absence de dossier complet.

L'accueil ados est libre et ne requiert pas d'inscription préalable. Cependant certaines sorties et activités sont payantes et le règlement doit se faire au plus tard une semaine avant le jour de l'activité. En cas de règlement incomplet, le directeur se réserve le droit de refuser l'accès du jeune à cette activité.

L'inscription d'un jeune sur une activité payante n'est définitive que lorsque le règlement est effectué.

Tarification, modalités de paiement

La MDJ est sans inscription et la tarification ne s'effectue donc que pour les sorties, séjours ou activités payantes.

Les tarifs sont majorés pour les personnes résidant hors communauté de communes des collines du Perche.

La maison des jeunes, grâce aux aides financières de la CAF, MSA et Communauté de Communes, participe au coût des activités.

Pour les règlements :

Possibilité de paiement par chèques (à l'ordre du Trésor Public), chèques vacances ou espèces. Bons CAF, MSA acceptés. (Fournir une photocopie de la carte d'allocation)

Les Passeports Temps Libres des ados sont valables uniquement pour les sorties et activités payantes mais seront refusés pour les séjours (réglementation CAF).

Absences et remboursements

Lors d'une absence non justifiée d'un jeune sur une sortie, un séjour ou une activité payante de la MDJ, la somme versée pour l'inscription, ou l'acompte versé en cas de tarif plus important, ne seront pas rendus à la famille. Une absence justifiée donnera lieu à un remboursement ou un crédit pour une activité à venir.

Conditions d'admission

L'accueil ados accueille les jeunes de 12 à 17 ans, cependant les jeunes de 11 ans peuvent participer à l'accueil ados s'ils sont au collège.

Les jeunes résidant sur le territoire de la communauté de communes des Collines du Perche sont prioritaires pour les inscriptions sur ceux hors communauté de communes. Néanmoins, l'accueil ados prônant la participation active et l'implication des jeunes, le directeur se réserve le droit de privilégier l'inscription d'un jeune régulièrement et activement impliqué dans le projet, même s'il ne fait pas partie de la communauté de communes, au détriment d'un jeune de la communauté de communes qui ne viendrait que "consommer" l'activité.

Activités

Un programme d'activités est mis en place à l'accueil ados suivant les choix pédagogiques effectués par l'équipe d'animation. Les jeunes fréquentant ce lieu d'accueil, devront aussi partager leurs envies, leurs idées, monter des projets personnels. L'équipe se devra de rester attentive à ces demandes et de faciliter leurs réalisations.

Une liste d'attente est mise en place en cas de sureffectif sur les activités les plus prisées.

Fonctionnement

L'accueil des jeunes se fait dans les locaux de l'école de Cormenon.

La MDJ est ouverte du lundi au vendredi pendant les vacances. Des soirées peuvent être organisées par l'équipe ou par les jeunes jusqu'à 22h. Une sortie par période sera proposée aux jeunes.

Les services pourront être fermés quelques semaines en août et à Noël, ainsi que les jours fériés.

Navettes

Pour les ados des communes de notre communauté, une navette peut être prévue les vacances à condition qu'ils soient trois jeunes par commune. Les jeunes ou leurs parents doivent contacter l'équipe d'animation afin de mettre en place ce transport collectif. Le tarif journalier de la navette est fixé à 2 euros par jeune.

Conditions de départ et d'arrivée

L'accueil ados est un "accueil libre". Les jeunes viennent quand ils le souhaitent, ceci en respectant les temps d'ouverture de la structure. Les jeunes sont sous la responsabilité du déclarant au sein des locaux, des véhicules lors de transport ou à l'extérieur durant une activité organisée.

Dès lors que le jeune quitte la structure et ses activités, la responsabilité parentale est réengagée. Tous les parents qui souhaitent voir leur(s) enfant(s) rester à l'accueil ados devront le stipuler par écrit au directeur. Une fiche de présence journalière est tenue par le directeur de l'accueil ados.

Conduites à respecter – comportement

L'adhésion nécessite le respect des règles de vie (Charte en annexe) et de discipline instaurées, ainsi que le respect de ce règlement intérieur. En cas de non respect des règles établies dans chaque centre, des sanctions seront décidées, en fonction de la gravité du non-respect, par l'équipe en concertation avec les représentants de la Communauté de Communes et les adhérents concernés.

Lors d'une sortie, si l'équipe devait rapatrier un jeune pour des raisons de comportement ou de discipline, les frais concernant le rapatriement (enfant et accompagnateur) resteraient à l'entière charge du représentant légal. La participation financière à la sortie restant acquise à la maison des jeunes.

Matériel

Des locaux et du matériel sont mis à disposition des adhérents. Ils ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Le cas échéant, la responsabilité de la famille sera engagée.

L'équipe n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'effets personnels, chacun en étant responsable.

Encadrement

L'accueil, les activités, les sorties et l'accompagnement de projets effectués dans le cadre de la maison des jeunes se font avec la participation d'une équipe d'animation qualifiée. Le projet pédagogique est disponible aux familles sur demande à la Maison des jeunes.

Hygiène, santé

Il ne sera donné aucun médicament à l'enfant sans certificat médical et PAI. L'accueil ne pourra pas accepter un enfant malade, fiévreux. Si l'équipe d'animation constatait la présence de poux ou autres parasites, il sera demandé aux parents de traiter l'enfant dès son retour à la maison. Néanmoins, des mesures de prévention pour éviter la propagation seront mises en place tout au long de l'année. En cas de régime et d'allergie alimentaire, un protocole précisant les modalités d'accueil de l'enfant doit être signé et transmis à l'équipe d'animation. Les jeunes doivent avoir une tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques (casquette, K-Way...) et aux activités spécifiques.

En cas de non-respect de ce règlement intérieur, la communauté de communes se réserve le droit d'exclure le jeune et d'annuler l'adhésion de la famille (sans remboursement).

Je soussigné(e)....., responsable légal de mon enfant
m'engage à en respecter et à en faire respecter les modalités.
Fait à, le

Signature du représentant légal de la famille :

FICHE DE LIAISON et SANITAIRE -ENFANT- Année 2021-2022

(en réf. Cerfa N°10008*02)

MAISON DES JEUNES DES COLLINES DU PERCHE**Nom de l'enfant :****Prénom de l'enfant :****Date de Naissance :****Etablissement scolaire :****RESPONSABLE DE L'ENFANT :**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N° Tél fixe domicile :

N°Tél portable :

N° Tél travail :

MEDECIN TRAITANT DE L'ENFANT :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N°Tél :

En cas d'hospitalisation, je désire que mon enfant soit conduit, dans la mesure du possible à :**-INFORMATIONS SANTE-****VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant) **remplir et joindre une copie du carnet de santé/vaccination :****Vaccins obligatoires :**

Diphtérie	☐ Oui	☐ Non	Date du dernier rappel :
Tétanos	☐ Oui	☐ Non	Date du dernier rappel :
Poliomyélite	☐ Oui	☐ Non	Date du dernier rappel :
ou DT Polio	☐ Oui	☐ Non	Date du dernier rappel :
ou Tétracoq	☐ Oui	☐ Non	Date du dernier rappel :
BCG	☐ Oui	☐ Non	Date du dernier rappel :

Vaccins recommandés :

Hépatite B :	☐ Oui	☐ Non	Date :
Rubéole-Oreillons-Rougeole	☐ Oui	☐ Non	Date :
Coqueluche	☐ Oui	☐ Non	Date :

Autres (précisez) :

*SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION**ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION***RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**L'enfant suit-il un **traitement médical** ? ☐ Oui ☐ Non**Si oui** joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

-Rubéole	☐ Oui	☐ Non	-Rhumatisme articulaire aigu	☐ Oui	☐ Non
-Scarlatine	☐ Oui	☐ Non	-Varicelle	☐ Oui	☐ Non
-Coqueluche	☐ Oui	☐ Non	-Otite	☐ Oui	☐ Non
-Rougeole	☐ Oui	☐ Non	-Oreillons	☐ Oui	☐ Non
			-Angine	☐ Oui	☐ Non

ALLERGIES

Allergie alimentaire	☐ Oui	☐ Non
Asthme	☐ Oui	☐ Non
Allergie médicamenteuse	☐ Oui	☐ Non

Autre (précisez) :

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler) :

DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...
PRÉCISEZ.

SANTÉ : Les frais médicaux éventuellement nécessaires sont à la charge de la famille. Celle-ci se fera rembourser par sa Caisse de Sécurité Sociale et sa mutuelle.

N° Sécurité sociale :

Caisse d'assurance maladie :

Complémentaire santé (mutuelle) :

N° Contrat :

-INFORMATIONS ACTIVITES-

Mon enfant sait nager :	☐ Oui	☐ Non
J'autorise mon enfant à se baigner :	☐ Oui	☐ Non
J'autorise mon enfant à se déplacer à vélo :	☐ Oui	☐ Non

*Je soussigné,responsable légal de l'enfant
....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le
responsable du centre à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation,
intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

Date :

Signature :

FICHE FAMILLE

-Du 06 septembre 2021 au 30 juillet 2022-

MAISON DES JEUNES

Communauté de Communes des Collines du Perche



-Parents (ou tuteurs)-

- Nom :

Prénom :

N° tél portable :

e-mail :

- Nom :

Prénom :

N° tél portable :

e-mail :



Enfants pouvant fréquenter l'accueil ados (11-17 ans) - (à partir de la 6e)

- Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

e-mail :

N° tél portable :

Prénom :

Date de Naissance :

e-mail :

N° tél portable :

Prénom :

Date de Naissance :

e-mail :

N° tél portable :

Prénom :

Date de Naissance :

e-mail :

N° tél portable :

Adresse : N° et rue :

Code Postal :

Ville :

N° tél domicile :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :

Téléphone :

Etes-vous allocataire ?

☐

CAF

☐

MSA

☐

Autre

N° d'allocataire :

Généralités :

La famille autorise la MDJ, pour le bon fonctionnement du centre ou en cas d'urgence médicale, à faire transporter ses enfants :

- en voiture personnelle (par les responsables de la MDJ, par son personnel ou par d'autres familles) ☐ Oui ☐ Non

- en véhicule collectif (minibus, car, SNCF...) ☐ Oui ☐ Non

La famille autorise la MDJ à prendre toutes les dispositions nécessaires, y compris de permettre l'hospitalisation ou toutes autres interventions médicales en cas de problème de santé ☐ Oui ☐ Non

La famille autorise le service à lui envoyer des messages d'information sur les activités qu'elle propose (courrier, mail, sms) ☐ Oui ☐ Non

La famille accepte la diffusion de photos de ses membres par la MDJ à des fins de communication et de promotion : ☐ Oui ☐ Non

La famille atteste avoir pris connaissance des valeurs éducatives défendues par la MDJ et accepte les principes fondamentaux de son règlement intérieur.

Fait à

, le

Signature d'un des parents

Important : pour la validité de l'inscription, la **fiche famille**, la **fiche sanitaire** et l'**attestation d'assurance** doivent être remplies et rendues pour chacun des enfants fréquentant l'accueil ados et **une cotisation de 8€ par jeune** doit être réglée. (Règlement espèce ou par chèque à l'ordre du Trésor Public)

